

PAR COURRIEL

Montréal, le 14 juin 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : AI2122-37

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française

[REDACTED],

L'Office québécois de la langue française a bien reçu votre demande d'information datée du 25 mai 2021. En réponse à cette demande, nous vous informons que les documents contenant des renseignements au sujet des transferts linguistiques sont disponibles dans le site Web de l'Office.

En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*), nous vous invitons à les consulter aux adresses :

- <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-evolution-situation-linguistique.pdf> (à la section 1.9 - Substitutions linguistiques, aux pages 23 à 28);
- <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-1-portrait-demolinguistique.pdf> (à la section 7 - Persistance et substitution linguistiques, aux pages 60 à 66).

Il est important de noter que les données sur les transferts linguistiques sont produites à partir des données du recensement canadien. Conséquemment, les données les plus récentes disponibles concernent l'année 2016.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Émilie Rousseau

aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents
Article pertinent de la *Loi sur l'accès*
Note explicative (avis de recours)